Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 MARS 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 mars 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène – Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ESCHYLE Gilles – M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Déplacement d'un élu
- Prise en charge des frais de mission

Le conseil est invité à se prononcer sur le principe de la prise en charge par la Commune des frais liés au déplacement d'un élu dans le cadre de la mission ci-dessous présentée.

Il convient de fixer les conditions générales de la prise en charge.

Elu concerné : M. DENNEMONT Jean Daniel

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Participation au séminaire organisé par Sciences Po et l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée à PARIS aux mois d'octobre, Novembre et décembre 2005 sur le thème suivant : « De l'action sociale au développement social ».

. Voyage aller-retour Réunion-Paris : Achat direct par la Commune de trois billets en classe économique

. Frais d'inscription au séminaire : Prise en charge directe par la Commune

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le principe de la prise en charge par la Commune des frais liés au déplacement de M. Jean Daniel DENNEMONT dans le cadre de la mission ci-dessus énoncée et selon les modalités proposées.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS